Non-opposition à une concentration notifiée

25/0002 C – Prise de contrôle conjoint de la SARL Cap Tahiti par les Consorts Solari (M. Jean Jacques Solari, Mme Alexandra Solari, Mme Carmen Solari, M. Jacques Solari, M. Nickolas Solari) et M. Jean Marc Leonetti

Par décision n°2025-CC-01 du 26 février 2025, l'Autorité polynésienne de la concurrence a autorisé la concentration notifiée susmentionnée conformément à l'article LP. 310-5 III du code de la concurrence.

Le texte intégral de la décision sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté sur le site de l'Autorité.

La publication de la décision sur le site internet de l'Autorité fera courir le délai de recours des tiers le cas échéant.